

RAPPORT N° 96/5-33
au Conseil Municipal

OBJET

**LANCEMENT D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT
DES ABORDS DE "LA LEPROSERIE" A SAINT-BERNARD
DANS LE CADRE DE L'OPERATION "STRUCTURATION DE BOURGS"**

La structuration des Bourgs des Hauts est une des orientations majeures du Schéma d'Aménagement Régional, et constitue une des priorités de la stratégie d'aménagement du territoire. Elle se traduit au niveau régional par une mesure intitulée "Développement des Bourgs et Approche Territoriale" pour laquelle un protocole d'accord établi entre l'Etat et la Région a défini les principes d'intervention, le champ des actions éligibles et les modalités financières pratiques.

Pour ce qui concerne la Commune de Saint-Denis, le Bourg de Saint-Bernard à la Montagne a été retenu comme bourg prioritaire pouvant bénéficier de cette mesure, dans un premier temps, pour la partie études. La Municipalité, dans sa volonté de développer les secteurs des Hauts de la Commune, a de même dans ce sens engagé diverses actions, notamment la réalisation d'une étude de restructuration des Hauts sur les trois secteurs que sont le Brûlé, Piton Bois-de-Nèfles et Saint-Bernard (OPARCAT). Parmi les propositions d'aménagement du secteur de la Montagne Saint-Bernard figure les abords de l'ancienne Léproserie, aujourd'hui centre économique et social de ce quartier, dont la vocation commerciale, artisanale et de services notamment touristiques est affirmée. Un aménagement global visant à mettre en valeur l'environnement de cet équipement tant au niveau de l'espace public que du bâti est ainsi proposé pour :

- améliorer la perspective visuelle de l'entrée Ouest,
- aménager des points information et histoire sur le site (panneau d'orientation et d'information, traitement du cachot à l'arrière de la Léproserie),
- aménager une terrasse panoramique sur la façade Ouest,
- aménager des sentiers paysagers et faciliter le cheminements des piétons,
- améliorer le stationnement.

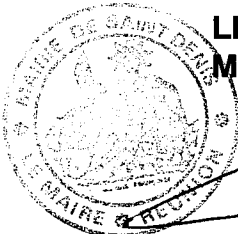

RAPPORT N° 96/5-33

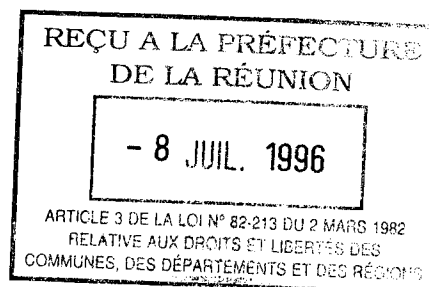
Pour la réalisation de cet aménagement, dont l'investissement total est estimé à 1.000.000 F, il est nécessaire d'engager une étude APD estimée à 100.000 F. Elle peut bénéficier du concours financier du FEDER, de la Région et de l'Etat au titre de la mesure "Développement des Bourgs et Approche Territoriale" susvisée. Le dossier d'aménagement transmis au Commissariat à l'Aménagement des Hauts (service instructeur) a déjà reçu un premier avis favorable du Comité de Pilotage de Structuration de Bourgs. Celui-ci pour être agréé totalement par les partenaires financiers doit être soumis pour avis à un comité de pilotage local associant des membres représentatifs de la population.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet de restructuration de Saint-Bernard ainsi que le lancement de l'étude d'aménagement des abords de la Léproserie.
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Europe et du Conseil Régional ou de l'Etat respectivement à hauteur de 60 % (soit 60.000 F) et 20 % (soit 20.000 F). Les crédits correspondant à la participation communale de 20 % (soit 20.000 F) sont inscrits au Budget Primitif 1996 (Chapitre D 906 900 132).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**
Michel TAMAYA




**DELIBERATION N° 96/5-33
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 juin 1996**

OBJET

**LANCEMENT D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT
DES ABORDS DE "LA LEPROSERIE" A SAINT-BERNARD
DANS LE CADRE DE L'OPERATION "STRUCTURATION DE BOURGS"**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-François HOAREAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Montagne 15ème Km, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

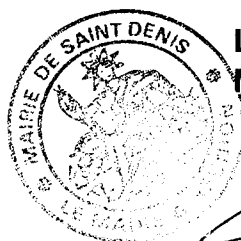
ARTICLE 1

Approuve le projet de restructuration du Bourgs de Saint-Bernard ainsi que le lancement de l'étude d'aménagement des abords de la Léproserie.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Europe, de la Région ou de l'Etat ; respectivement à hauteur de 60 000 F et de 20 000 F.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1996



LE MAIRE
Michel TAMAYA

